

Fiche de poste

Correspondant de scolarisation à la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Fonctions et missions des Maisons Départementales des Personnes Handicapées

- Décret n° 2012-1414 du 18 décembre 2012 relatif au fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et à diverses mesures en faveur des personnes handicapées

Le/la correspondant(e) de scolarisation des élèves en situation de handicap est un enseignant du premier degré dont l'expertise des élèves en situation de handicap (ESH) lui permet d'analyser : le parcours, la cohérence des compensations, les moyens d'accessibilité. Il/elle est membre de l'EPE et de la CDAPH.

Il/elle est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH et sous l'autorité hiérarchique de l'EN ASH.

Profil

Le poste est ouvert aux professeur(e)s des écoles ayant une expertise avérée dans l'analyse des besoins et l'évaluation des compétences des élèves en situation de handicap. Le CAPPEI n'est pas obligatoire, mais le candidat doit posséder une parfaite connaissance des dispositifs 1^{er} et 2nd degrés ou des établissements de soin contribuant à l'école inclusive et sécurisant le parcours des élèves en situation de handicap (ESH).

Lieu de travail

Cité sociale, 304 rue Victor Hugo 46000 Cahors.

Missions

A. Au titre de la mission d'accueil spécialisé

- Il/elle informe les familles sur les dispositifs de scolarisation.
- Il/elle les accompagne dans l'expression de leurs besoins et la formulation de leur demande.
- Il/elle réalise les liaisons avec les partenaires et les services de la DSDEN sur les questions relatives à l'inclusion des enfants handicapés et à la scolarisation spécialisée.

B. Au titre de l'évaluation et de la gestion administrative des demandes concernant la scolarisation des enfants et adolescents handicapés

- Il/elle vérifie la complétude du dossier (sur le plan des éléments complémentaires liés à la scolarité) et demande les éléments manquants (aux parents, maîtres référents, établissements).
- Il/elle instruit et évalue la demande conformément aux circulaires en vigueur, au guide d'évaluation (GEVA), aux pratiques de travail développées par l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec les approches développées par les maîtres référents.
- Il/elle saisit sur les applications métier (GENESIS,...) les éléments liés à la scolarité et le plan de compensation (PPC).
- Il/elle réalise, pour ses dossiers, le secrétariat de la CDA et les retours nécessaires vers les instructeurs.
- Il/elle veille à la cohérence de l'instruction et de la gestion des demandes relevant de la compétence du pôle et assure si nécessaire le lien avec les autres pôles.
- Le référent scolarisation est garant de la globalité du PPC et de la cohérence entre les besoins évalués et la compensation proposée.
- Il/elle participe aux instances MDPH relatives à la scolarisation et au suivi des élèves en situation de handicap.

C. Au titre de l'animation de l'équipe pluridisciplinaire

En lien avec le médecin du pôle enfants,

- Prépare des dossiers pour les équipes pluridisciplinaires.
- Présente la situation de l'enfant ou de l'adolescent aux membres de l'équipe.
- Réalise la synthèse des échanges et formule la proposition de l'équipe pluridisciplinaire.
- Anime les réunions.

D. Activités particulières

- Participe à des réunions de travail.
- Participe à la construction des indicateurs de suivi d'activité et des statistiques sur son secteur.
- Conduit des réunions d'information (dans le cadre de formation, auprès d'associations...).
- Représente la MDPH dans les réunions concernant la scolarisation des enfants handicapés.

Au-delà des activités principales et particulières, les nécessités de service pourront justifier que soient confiées, à titre exceptionnel, des activités occasionnelles en complément de celles listées ci-dessus.

Compétences requises

- Intérêt pour le travail au service des personnes en situation de handicap et de leur famille (CAPPEI apprécié).
- Connaissances de la législation liée au handicap et des dispositifs de l'école inclusive
- Capacité à assimiler les procédures mises en œuvre dans le cadre des différentes prestations, sur les plans législatif, réglementaire et technique.
- Sens du service public et discrétion professionnelle.
- Capacité d'adaptation et d'organisation.
- Qualités relationnelles, ouverture d'esprit et sens du travail en équipe.
- Autonomie, curiosité professionnelle et esprit d'initiative.
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel) et capacité à utiliser des logiciels métiers.

Conditions et organisation du service

Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires (soit 1607 heures annualisées).

La charge de travail du correspondant de la scolarisation à la MDPH dépasse le simple cadre horaire scolaire des 36 semaines et nécessite une disponibilité élargie. Un calendrier sera fixé en début d'année scolaire avec l'IEN ASH. Le poste est à temps complet.

Procédure à suivre pour candidater

Les personnes intéressées adressent leur candidature accompagnée d'un CV, d'une lettre de motivation ainsi que le dernier PPCR, **au plus tard le mercredi 29/04/2026 17h00** à l'Inspecteur de leur circonscription et au service du personnel mouvement1d46@ac-toulouse.fr

Les entretiens se tiendront **le mercredi 6 mai 2026 après-midi à la DSDEN**. L'horaire vous sera communiqué ultérieurement.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant la fiche de poste, vous pouvez prendre l'attache de l'IEN ASH Didier PASTOR (iencahors1@ac-toulouse.fr / 05.67.76.55.28).